

SOSLH 216/16

5112-1

(1939)

5712-1

Suppression de la notion "Réseau" dans le tarif spécial
des abonnements.

Suppression de la notion "Réseau" dans le tarif spécial
des abonnements.

C.D. 14.3.39 15 IV 4°

QUESTION IV

F.V. COURT

Le Comité approuve la proposition suivante :

4°) Suppression de la notion "Réseau" dans le tarif spécial des abonnements:

Titres I (cartes d'abonnement ordinaire) et III (cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif).

Il s'agit de supprimer le régime des cartes "Réseaux" et de créer 16 zones de libre circulation de 2 à 3.000 km ne tenant pas compte des limites des Régions, ainsi que 7 zones spéciales autour des grands centres. Cette formule plus souple est de nature à provoquer un sensible accroissement du nombre des abonnés.

Iéno p. 16

M. LE PRÉSIDENT. - Cette proposition me paraît très intéressante.

M. LE REGNERAIS. - La note expose la philosophie générale de l'affaire.

M. LE PRÉSIDENT. - La note est claire, mais le tableau joint n'a paru l'être moins. Y a-t-il deux sortes de cartes ?

M. LE REGNERAIS. - Oui. Il existe en effet deux catégories de cartes :

- les cartes d'abonnement qui donnent droit à circuler gratuitement dans une certaine zone;

- les cartes ~~XXXXXX~~ qui donnent droit à la délivrance de billets à 1/2 tarif.

En particulier en ce qui concerne les voyageurs utilisant la carte à 1/2 tarif, nous arrivons à inciter aux voyages, car il est constant que le titulaire d'une carte à 1/2 tarif tend à voyager le plus possible pour user au maximum de l'avantage qu'il s'est acquis.

Les anciennes divisions par "Réseau" ne correspondant pas toujours aux besoins du public, le fractionnement actuel est plus poussé, puisque nous avons prévu 16 zones au lieu des 7 anciens Réseaux.

La difficulté la plus sérieuse s'est présentée à propos des centres comme Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes, Toulouse et Nancy, qui sont des points importants de rayonnement et se trouvent situés à la limite de plusieurs zones.

Nous avons prévu pour ces centres des zones spéciales, à cheval sur plusieurs régions. C'est ainsi que, pour la région nancéienne, nous avons pu ~~renoncer~~ ^{rompre} avec l'ancienne frontière des Vosges, qui ne répond plus à rien.

M. LE PRESIDENT.— Cette formule me paraît très intéressante du point de vue commercial.

M. BOUFFANDEAU.— Avez-vous maintenu le système des abonnements pour une relation déterminée ?

M. LE BRUNNAIS.— Oui. On peut toujours prendre un abonnement dont le prix est calculé en fonction du bâtième kilométrique.

M. LE PRESIDENT.— En est-il de même pour la carte à 1/2 tarif ?

M. LE BRUNNAIS.— Oui.

M. LE PRESIDENT.— Il faut faire beaucoup de publicité pour porter à la connaissance du public notre nouvelle formule.

M. LE BRUNNAIS.— Telle est bien notre intention, notamment pour les cartes à 1/2 tarif. Pendant que l'affaire était à l'étude, j'avais demandé de suspendre la publicité autour de ces cartes, étant donné les modifications envisagées, mais je suis bien d'avis de la reprendre maintenant avec intensité.

M. LE PRESIDENT.— La mesure est déjà envisagée avec faveur ; je m'en suis rendu compte à la Foire de Lyon.
La proposition est adoptée.